

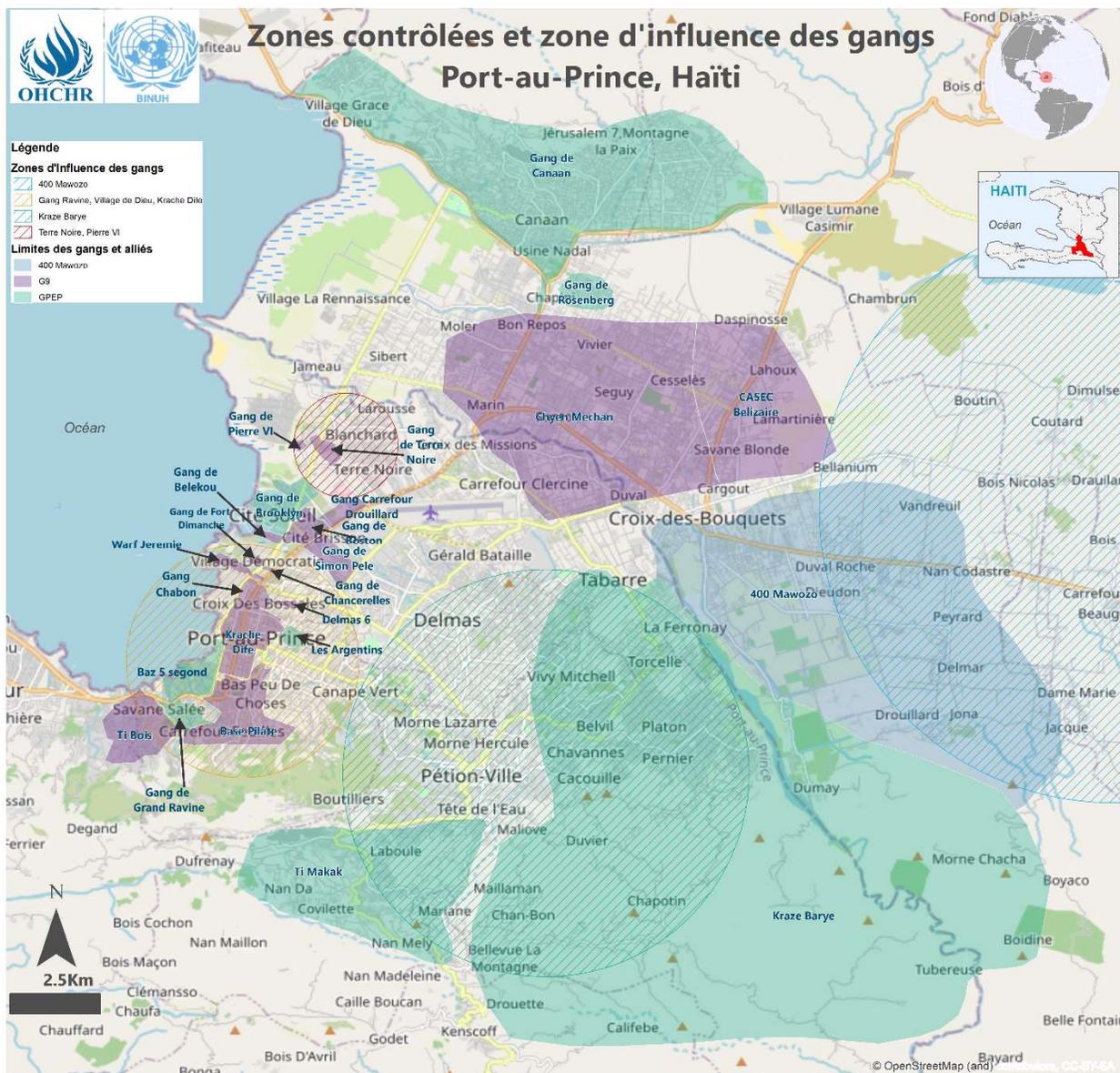


Situation des droits de l'homme

Principales tendances

Rapport trimestriel : janvier - mars 2023

Version originale en français





Points saillants

- Le nombre de victimes de meurtres, de blessures et d'enlèvements a augmenté de 28% par rapport au trimestre précédent (octobre-décembre 2022), avec un total de 1.634 cas signalés.
- La violence des gangs s'est étendue dans des zones de la capitale auparavant considérées comme sûres, notamment Kenscoff et Pétion Ville, ainsi que dans le département de l'Artibonite.
- La violence sexuelle a continué d'être utilisée comme une arme par les gangs pour terroriser et faire souffrir la population, en particulier les femmes et les jeunes filles.
- Les « brigades de vigilance » et les lynchages collectifs contre les membres de gangs et les criminels de droit commun se sont multipliés dans la capitale.
- Le Haut-Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme a effectué sa première visite officielle en Haïti en février 2023. Au cours de sa visite, il a encouragé la Communauté Internationale à soutenir le renforcement de la Police Nationale d'Haïti, y compris le déploiement urgent d'une force de soutien pour une période limitée et dans des conditions conformes aux normes des droits de l'homme.

I. Violence armée

Le premier trimestre 2023 a connu une augmentation de 28% du nombre de personnes tuées, blessées et kidnappées par rapport au trimestre précédent (octobre – décembre 2022). Dans l'ensemble, la violence armée s'est accrue en fréquence et en intensité, affectant toutes les communes de la zone métropolitaine de Port-au-Prince ainsi que le département de l'Artibonite.

Entre janvier et mars 2023, le Service des droits de l'homme (SDH) du Bureau intégré des Nations unies en Haïti (BINUH) et du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH) a recensé 1.634 victimes de meurtres, de blessures et d'enlèvements. Les hommes représentent 80% des victimes, les femmes 17% et les enfants 3%.

Victimes de meurtres et de blessures

Le plus grand nombre de personnes tuées et blessées a été enregistré dans les zones de Port-au-Prince largement contrôlées par les gangs, notamment Cité Soleil et Delmas, mais aussi dans des localités auparavant considérées comme sûres, telles que Kenscoff et Pétion-Ville. En outre, le nombre de victimes a considérablement augmenté dans plusieurs municipalités du département de l'Artibonite, en particulier dans les zones de Gonaïves, Liancourt et Verrettes.

Les gangs ont continué d'utiliser des « snipers », postés sur les toits des bâtiments, pour cibler sans distinction toute personne menant ses activités quotidiennes et pour tirer sur les résidences. Des élèves ont aussi été victimes de balles perdues lorsqu'ils se trouvaient dans leur salle de classe ou chez eux. Dans certains cas, des membres de gangs ont fait irruption dans des quartiers et ont tiré à vue pour tuer le plus grand nombre de personnes possible. Ils ont aussi brûlé vif des



passagers de véhicules de transport en commun et ont exécuté toute personne perçue comme opposée au gang. Ces types d'attaques ont souvent été perpétrés en même temps que d'autres abus des droits de l'homme tels que des pillages et des incendies de maisons qui ont entraîné le déplacement de milliers de personnes.

Au cours de cette période, 21 policiers ont perdu la vie à la suite d'actes de violence liés aux gangs, tandis qu'au moins 238 présumés membres de gangs ont été tués lors d'affrontements territoriaux entre gangs (39%), d'opérations de police (33%) et de lynchages ou d'exécutions au sein des gangs (28%).

Enlèvements

Les enlèvements sont restés une source importante de revenus pour de nombreux gangs. Les rançons obtenues ont servi à financer l'acquisition d'armes, payer les individus intégrant leurs rangs et, occasionnellement, récompenser des membres de la population qui ont apporté leur soutien pour garder les victimes en captivité. Au moins 395 enlèvements ont été signalés au cours du premier trimestre 2023, ce qui représente une augmentation de 12% par rapport au trimestre précédent.

Bien qu'aucune catégorie sociale n'ait été épargnée, il y a eu une augmentation des enlèvements d'enseignants, d'étudiants et de parents d'élèves à l'intérieur ou à proximité d'écoles. Les professionnels de la santé, ainsi que les personnels judiciaires et d'autres fonctionnaires de l'État, ont également été pris pour cible.

Comme cela a été enregistré lors des trimestres précédents, les violences sexuelles à l'encontre des victimes d'enlèvement ont continué à être utilisées comme un moyen de contraindre leurs familles à payer une rançon.

Violences sexuelles

Les violences sexuelles, y compris le viol collectif, sont demeurées une arme aux mains des gangs pour terroriser et faire souffrir les populations sous le contrôle de leurs rivaux. L'exploitation sexuelle a

également été signalée comme étant utilisée par les gangs à l'encontre des femmes et des filles vivant dans les communautés sous leur influence.

Au cours du premier trimestre 2023, le SDH a référencé 18 victimes de ce type de violence vers des prestataires de services médicaux et psychosociaux. Bien que les incidents de violence sexuelle soient très peu rapportés, une organisation locale de défense des droits de l'homme a dénoncé le fait qu'au moins 652 femmes et filles ont été victimes de viols individuels et collectifs dans les zones contrôlées par les gangs au cours de l'année écoulée¹.

Violences populaires

En raison de l'augmentation de la violence des gangs et de la faiblesse de la police, les « brigades de vigilance » et les lynchages collectifs contre les membres de gangs et les criminels de droit commun se sont multipliés dans la capitale. Ces mécanismes d'autodéfense ont entraîné la mort d'au moins 75 personnes, dont 66 membres de gangs, depuis le début de l'année.

À la suite du meurtre de 12 policiers par des gangs en l'espace de cinq jours en janvier, des manifestants ont paralysé pendant deux jours la circulation et les activités commerciales à Port-au-Prince, provoqué un chaos général et tenté de cibler le Premier ministre qui venait d'atterrir à l'aéroport.

Impact socio-économique

L'impact de la violence armée a contribué à l'inflation, y compris la flambée des prix des denrées alimentaires. À l'instar des périodes précédentes, les entreprises locales ont été contraintes de payer des taxes illégales aux gangs pour continuer à fonctionner. Les principaux axes routiers sont restés sous le contrôle des gangs. Sur ces axes, les camions de marchandise et autres véhicules ont été systématiquement extorqués, détournés ou volés.

¹<https://www.negesmawon.org/wp-content/uploads/2023/03/video.mp4>



Selon l'UNICEF, au cours de la première semaine de février, 30 écoles ont été fermées à travers Port-au-Prince en raison de l'escalade de la violence, alors que plus d'une école sur quatre est restée fermée depuis le mois d'octobre 2022.² En l'absence d'un environnement protecteur, les enfants sont fortement exposés au risque d'être recrutés par les gangs.

Un rapport publié en février par BINUH –HCDH³ a également montré que les gangs ont assiégé des quartiers pour restreindre délibérément la liberté de mouvement des populations et leur accès aux services de base, notamment à la nourriture et à l'eau, mais aussi aux services d'assainissement, tels que le ramassage des ordures. Ces tactiques ont aggravé un environnement déjà extrêmement insalubre, favorisant la propagation de maladies infectieuses, en particulier le choléra. Dans ce contexte, au 31 mars 2023, au moins 21 établissements de santé avaient dû fermer ou réduire leurs activités en raison de l'insécurité régnant à Cité Soleil et à Croix-des-Bouquets.

Déplacements

La violence et la précarité socio-économique ont provoqué de nombreux déplacements forcés. Au cours de la période considérée, au moins 13.490 personnes ont été déplacées, dont plus de la moitié provenait de la commune de Port-au-Prince. Au 31 mars, plus de 127.000 personnes vivaient en situation de déplacement à travers la capitale.

Bien qu'il n'existe pas de données exhaustives sur le nombre d'Haïtiens fuyant le pays par terre ou par mer, le Département de la sécurité intérieure des États-Unis d'Amérique (*U.S. Department of Homeland*

²<https://www.unicef.org/lac/en/press-releases/haiti-armed-violence-against-schools-increases-nine-fold-in-one-year-unicef>

³<https://www.ohchr.org/fr/documents/country-reports/population-cite-soleil-grip-gang-violence-investigative-report-human>



Security) a indiqué en début mars qu'au moins 3.567 Haïtiens avaient été interceptés en mer au cours des cinq derniers mois⁴.

En outre, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) indique qu'au moins 36.079 migrants ont été expulsés vers Haïti par des pays de la région au cours du premier trimestre. Ces expulsions ont souvent été faites en violation de normes internationales, comme l'interdiction de refoulement et des expulsions collectives. Environ 90% des personnes expulsées venaient de la République dominicaine.

II. Lutte contre l'impunité

Le secteur de la justice est resté dysfonctionnel en raison de la persistance de problèmes structurels, tels que l'ingérence politique, la corruption et l'absence de garanties judiciaires. Toutefois, certains progrès ont été observés avec l'adoption de mesures visant à améliorer le fonctionnement du système judiciaire.

Sanctions internationales

Entre janvier et mars 2023, six nouvelles personnes, appartenant aux élites politiques et économiques, ont été sanctionnées par différents États pour des accusations de corruption, de trafic de drogue et/ou de soutien financier et opérationnel à des gangs criminels. Cela porte le nombre total de personnes sanctionnées à 25 depuis l'approbation par le Conseil de sécurité des Nations unies, le 21 octobre 2022, de la résolution 2653 (2022). Cette résolution a établi, entre autres, un embargo ciblé sur les armes, une interdiction de voyager et un gel des avoirs à l'encontre des personnes et des entités responsables ou complices d'actes menaçant la paix, la sécurité ou la stabilité du pays, y compris les membres de gangs et leurs sponsors.

Conditions de détention dans les prisons haïtiennes

Au 31 mars 2023, les prisons haïtiennes détenaient un total de 11.462 personnes, dont plus de 83% étaient en détention préventive. Le

⁴<https://www.news.uscg.mil/Press-Releases/Article/3316146/coast-guard-repatriates-49-people-to-haiti/>



taux d'occupation des cellules était de 286%. Au cours du premier trimestre, elles ont enregistré 20 décès de détenus. La plupart d'entre eux sont morts de maladies résultant de la malnutrition.

Entre janvier et mars, le SDH a soutenu un processus d'habeas corpus qui a facilité la libération de 40 personnes qui étaient détenues, dans les prisons de Petit Goâve et Cap-Haïtien, pour des infractions mineures et qui n'avaient pas été jugés dans un délai raisonnable. Ce nombre vient s'ajouter aux 110 libérations qui avaient eu lieu, selon la même approche, entre les mois d'octobre et décembre 2022, à Port-au-Prince.

Cas emblématiques

L'absence de reddition de comptes pour les abus et violations graves des droits de l'homme reste une préoccupation majeure. Aucun progrès n'a été réalisé dans l'instruction de plusieurs « cas emblématiques » en raison de problèmes liés à la nomination des juges et à des retards de traitement.

Les affaires concernant les massacres de Grand Ravine (2017) et Bel Air (2019) sont restés bloqués, en partie à cause de la non-certification par le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (CSPJ) des juges d'instruction en charge de ces dossiers. Dans le cas de l'affaire Bel Air, l'instruction a aussi été entravée par le fait que deux juges ont été chargés de l'affaire, sans qu'aucun d'entre eux n'ait été informé de cette double nomination. L'enquête sur l'assassinat de Monferrier Dorval (2020) n'a pas progressé car le mandat du juge en chargea pris fin en juin 2021. Enfin, l'enquête sur le massacre de La Saline (2018) est restée à l'arrêt du fait d'un recours en récusation déposée devant la Cour de cassation, en 2019, contre le juge qui instruisait le dossier.

Concernant l'enquête sur l'assassinat du président Jovenel Moïse, l'actuel juge haïtien en charge de l'instruction a interrogé trois suspects potentiels, dont deux ont été relâchés après leur audition. En outre, le 9 mars, la Direction Centrale de la Police Judiciaire (DCPJ) a émis des avis de recherche à l'encontre de 14 suspects, parmi lesquels figurent un ancien fonctionnaire chargé de la lutte contre la corruption,

Joseph Félix Badio, ainsi que le pasteur Gérald Bataille, le chef de gang Vitelhomme Innocent et huit officiers de police. Quarante-cinq personnes sont toujours détenues en Haïti dans le cadre de cet assassinat, dont 18 Colombiens, 20 policiers et sept autres personnes. De leur côté, les autorités judiciaires des États-Unis ont arrêté le 14 février, en Floride, quatre personnes accusées d'avoir planifié et financé l'assassinat. Ces nouvelles arrestations portent à 11 le nombre de personnes détenues aux États-Unis en relation avec la mort du Président Moïse. Le 24 mars, Rodolphe Jaar, l'un des suspects dans cette affaire, a plaidé coupable et a admis avoir apporté un soutien financier aux personnes soupçonnées d'avoir tué le Président. Jaar avait été arrêté en République dominicaine en janvier 2022 et extradé vers les États-Unis quelques jours plus tard.

Lutte contre la corruption

Le 16 janvier, le CSPJ a transmis au ministère de la Justice et de la sécurité publique (MJSP) une liste de 31 magistrats certifiés et 30 magistrats non certifiés identifiés comme corrompus et/ou manquant d'intégrité morale. Dans une note publiée le 20 janvier, l'Unité de Lutte contre la Corruption (ULCC) a annoncé l'ouverture d'une enquête sur le patrimoine de tous les magistrats non certifiés soupçonnés d'enrichissement illicite. Il n'en demeure pas moins que plusieurs institutions, y compris l'Office de la Protection du Citoyen (OPC), ont exprimé des inquiétudes quant à la légalité de la procédure suivie qui ne prévoit pas de possibilité de recours contre la décision du CSPJ.

Fonctionnement du système judiciaire

Le 7 mars, huit nouveaux juges de la Cour de cassation, dont trois femmes, ont prêté serment. La Cour de cassation, qui est la plus haute juridiction du pays, veille à la conformité des processus électoraux et judiciaires à la loi. Elle fait aussi office de cour constitutionnelle par exception. Ses activités étaient paralysées depuis le 16 février 2022, en raison de la l'expiration du mandat de six juges, incluant celui de son vice-président qui assurait la présidence de la Cour suite au décès du président, en juin 2021. Ces nouvelles nominations devraient faciliter la reprise des activités de la Cour de cassation et sont un pas vers la



restauration du fonctionnement du pouvoir judiciaire et des processus démocratiques.

Malgré cette mesure positive, les grèves au sein du système judiciaire se sont poursuivies. Le 1er mars, les magistrats de l'association « Collectif des magistrats haïtiens » (COMADH), travaillant principalement au niveau des parquets des cours d'appel et des tribunaux de première instance, se sont mis en grève, jusqu'à nouvel ordre, afin de réclamer de meilleures conditions de travail. Entre autres plaintes, ils ont exprimé leur mécontentement face à « la disparité persistante et discriminatoire des salaires » entre les commissaires du gouvernement, leurs substituts, et les juges. Le 7 mars, l'Association nationale des greffiers haïtiens (ANAGH) s'est jointe à la grève.

Enquêtes sur les violations des droits de l'homme commises par des policiers

Le BINUH et le HCDH ont poursuivi leur soutien à l'Inspection Générale de la Police Nationale d'Haïti (IGPNH) dans ses enquêtes sur les violations des droits de l'homme commises par des policiers. Au cours de la période considérée, 41 enquêtes ont été ouvertes, impliquant 48 officiers de police. Neuf enquêtes ont été conclues, menant à sept licenciements et neuf suspensions. Cela représente une diminution significative des dossiers clôturés par l'IGPNH par rapport au trimestre précédent. Cinq dossiers parmi les neuf ont été transmis aux autorités judiciaires pour des poursuites pénales.

III. Soutien aux institutions nationales et à la société civile

Au cours du premier trimestre 2023, le SDH a maintenu son appui aux institutions nationales et aux organisations de la société civile afin de renforcer la protection des droits de l'homme par les acteurs nationaux.

Examen périodique universel

Du 28 février au 1 mars 2023, le SDH a appuyé le Comité Interministériel des Droits de l'Homme (CIDP) dans l'organisation d'un atelier portant sur la révision du Plan d'actions national des droits



de l'homme. Ce plan, initialement rédigé en décembre 2019, définit les priorités et les actions du gouvernement haïtien pour mettre en œuvre ses obligations internationales et respecter ses engagements en matière de droits de l'homme. La révision de ce plan d'actions s'inscrit dans le cadre des recommandations de l'Examen périodique universel (EPU) d'Haïti, qui a eu lieu le 31 janvier 2022⁵. Au cours de cet examen, 205 recommandations avaient été approuvées par Haïti.

Lutte contre l'impunité

Le 23 janvier, la première assemblée des juges du Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince s'est tenue avec l'appui technique et logistique du SDH et des partenaires internationaux. Au cours de cette assemblée, les juges ont adopté des mesures visant à accélérer les audiences correctionnelles, criminelles et spéciales, et se sont engagés à donner la priorité aux cas emblématiques concernant des abus et des violations graves des droits de l'homme.

Campagne contre les violences sexuelles

Afin de renforcer les capacités de la société civile à prévenir et répondre aux violences sexuelles, une campagne de sensibilisation a été organisée dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince à travers des associations locales de défense des droits de l'homme, des membres de la société civile et des organisations communautaires de base. L'une des activités menées dans le cadre de cette campagne s'est déroulée en janvier et a vu la participation de plus de 100 élèves du lycée national de La Saline, située dans le quartier de Bas Delmas. Des initiatives similaires visant les populations à risque ont aussi été menées dans le quartier de Sarthe (Cité Soleil), ainsi que dans ceux de Lilavois et Meyer (Croix-des-Bouquets).

⁵<https://www.ohchr.org/en/hr-bodies/upr/ht-index>



Visite du Haut-Commissaire aux droits de l'homme

Du 8 au 10 février 2023, le Haut-Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme a effectué sa première visite officielle en Haïti. Au cours de son séjour, il a rencontré le Premier ministre, plusieurs ministres, des hauts fonctionnaires de l'État ainsi que des représentants de la société civile et de la communauté internationale. À l'issue de sa visite, il a déclaré qu'Haïti devait rester sur les agendas internationaux et a encouragé la communauté internationale à soutenir le renforcement de la Police Nationale d'Haïti, notamment par le déploiement urgent d'une force de soutien pour une période limitée dans le temps et dans des conditions conformes aux normes et standards des droits de l'homme. Il a ajouté que ces mesures devront s'accompagner d'un rétablissement rapide et durable des institutions de l'État dans les zones qui ne sont pas contrôlées par les gangs, ainsi que d'une réforme profonde des systèmes judiciaire et pénitentiaire⁶.

Recommandations:

- *A la Communauté Internationale* : maintenir la situation d'Haïti sur les agendas internationaux et considérer urgemment le déploiement d'une force d'appui de temps limité dans des conditions conformes avec les normes et aux standards en matière des droits de l'Homme.
- *Au gouvernement d'Haïti* : avec l'aide des pays de la région, de lutter contre la contrebande et la circulation incontrôlée d'armes et de munitions illicites, pour enrayer la violence des gangs.
- *Au gouvernement d'Haïti* : avec le soutien de la Communauté Internationale, appuyer le système judiciaire en établissant notamment des pôles judiciaires spécialisés pour lutter contre la corruption et les crimes de masse, y compris les violences sexuelles.
- *Au gouvernement d'Haïti* : avec le soutien de la Communauté Internationale, restaurer les services et projets sociaux, en particulier dans les zones sous l'influence des gangs.

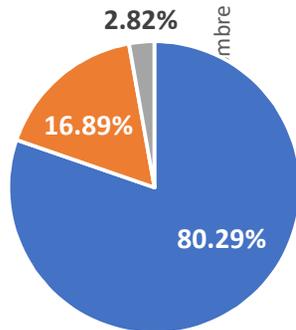
⁶<https://www.ohchr.org/fr/statements/2023/02/un-high-commissioner-human-rights-volker-turk-concludes-his-official-visit-haiti>



Victimes de meurtres, de blessures et d'enlèvements au 4ème trimestre 2022 et 1er trimestre 2023

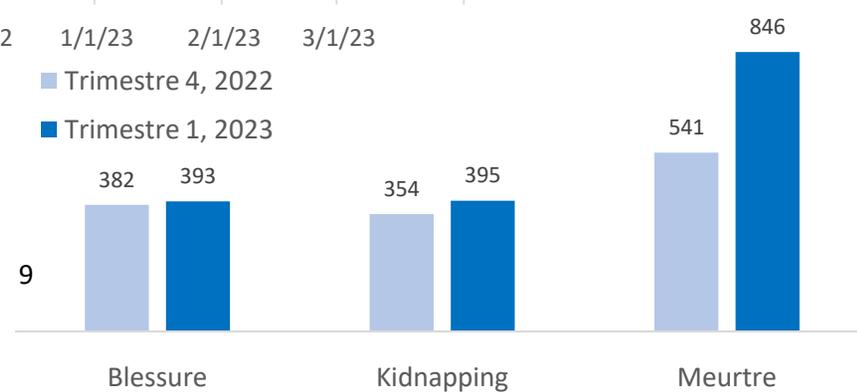


Victimes de meurtres, de blessures et d'enlèvements désagrégées par genre au cours du Q1 2023



■ Hommes ■ Femmes ■ Enfants

Personnes tuées, blessées et kidnappées



9

